

ASSEMBLÉE DU 25 OCTOBRE 2017

À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

1. - **PRÉLIMINAIRES**

1.1 - Ouverture de l'assemblée;

1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

1.3 - Adoption des procès-verbaux (26 septembre et 4 octobre 2017);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité:

2.1.1 Règlements d'urbanisme numéros 314-1 et 316-3 de la Paroisse de Saint-Sulpice;

2.1.2 Règlements d'urbanisme numéros 300-13-2017, 300-15-2017, 300-16-2017 et 300-17-2017 de la Ville de L'Assomption;

- 2.2 - Demande de modification du périmètre métropolitain (critère 1.6.2 du PMAD de la CMM) :

2.2.1 Mandat d'édition du document de présentation;

- 2.3 - Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) relatif à des travaux en milieux humides :

2.3.1 Avis de motion pour présentation d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (travaux en milieux humides);

2.3.2 Adoption du projet de règlement numéro 146-08 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

2.3.3 Création d'une commission de consultation;

2.3.4 Consultation publique sur le projet de règlement numéro 146-08;

2.3.5 Demande d'avis du ministre sur le projet de règlement numéro 146-08;

3. - **ADMINISTRATION**

- 3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

- 3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 31 août 2016;
- 3.3 - États comparatifs des revenus et des dépenses du 2^e semestre;
- 3.4 - Avis de la MRC sur la demande commune de regroupement des territoires de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie;
- 3.5 - Règlement numéro 168-01 modifiant le règlement numéro 168 autorisant la Paroisse de L'Épiphanie à imposer une taxe spéciale, suite à des travaux sur les Cours d'eau du Village et Deslongchamps;
- 3.6 - Entente 2017-2020 en développement culturel avec le MCC;
- 3.7 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), répartition du budget excédentaire;
- 4. - **AUTRES SUJETS**
- 4.1 - Élargissement et réaménagement des accès au pont de Bailleul (Route 341, rivière L'Assomption);

4.2 - Entente sur l'immigration et protocole avec Safima;

4.3 - Délégation au sein du Comité relatif au fonds de notoriété en tourisme;

4.4 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.